



Assemblée générale

Distr. générale
2 avril 2004
Français
Original: russe

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 73 p) de l'ordre du jour
Désarmement général et complet : mise en oeuvre
de la Convention sur l'interdiction de l'emploi,
du stockage, de la production et du transfert
des mines antipersonnel et sur leur destruction

Lettre datée du 1er avril 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 31 mars 2004, le dernier lot de mines antipersonnel du Tadjikistan (200 unités) a été détruit sur le polygone militaire de Liaour (banlieue de Douchanbé). Des hauts responsables de la République du Tadjikistan, des représentants des missions diplomatiques d'États étrangers et d'organisations internationales accréditées auprès de la République du Tadjikistan, d'organisations non gouvernementales et de médias tadjiks et étrangers en ont été témoins.

Conformément à l'article 4 de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Tadjikistan s'était engagé à détruire avant le 1er avril 2004 tous ses stocks de mines antipersonnel, soit 3 399 unités. Il s'est donc acquitté au 31 mars 2004 de l'une des principales obligations assumées en vertu de cet instrument international.

Pour la réalisation des objectifs de la Convention d'Ottawa, le Gouvernement tadjik a toujours attaché une grande importance – et continue de le faire – à la coopération internationale, principalement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Un accord a notamment été signé le 20 juin 2003 entre le Gouvernement tadjik et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), visant la réalisation d'un projet de soutien à la République du Tadjikistan pour le règlement des problèmes de déminage. C'est en application de cet accord que le Gouvernement tadjik a fondé le Centre antimines tadjik, dont l'activité bénéficie d'un soutien du Gouvernement du Royaume-Uni.

À l'invitation du Gouvernement tadjik, le Fonds suisse de déminage a ouvert au milieu de 2003 un bureau à Douchanbé, qui épaulé deux groupes d'étude



composés de membres du corps militaire du génie du Ministère de la défense du Tadjikistan. Ils sont chargés d'étudier les territoires minés au cours du conflit civil (1992-1997) et de les déminer, avec un soutien financier du Gouvernement japonais.

Le centre de Douchanbé de l'OSCE concourt notablement à mobiliser auprès des gouvernements donateurs le financement nécessaire à l'exécution de projets de déminage au Tadjikistan.

Le Gouvernement tadjik organise, avec le soutien du PNUD et du Centre international de déminage humanitaire de Genève, la conférence sur le thème « Progrès de la réalisation des objectifs de la Convention d'Ottawa en Asie centrale » qui doit avoir lieu à Douchanbé les 15 et 16 avril 2004. On compte sur la participation à cette conférence de représentants de haut niveau des pays d'Asie centrale, de Chine et d'Afghanistan, des pays donateurs et d'organisations internationales. La date de cette conférence a été coordonnée avec celle de la première Conférence chargée d'examiner l'application de la Convention d'Ottawa, qui doit se tenir du 29 novembre au 3 décembre 2004 à Nairobi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 73 p) de l'ordre du jour de la cinquante-huitième session, « Désarmement général et complet : mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ».

L'Ambassadeur
(Signé) Rashid **Alimov**
